

## La Commission permanente du 6 décembre placée sous le signe des mobilités, du soutien à l'économie et du rayonnement du territoire

**Les membres de la Commission permanente représentant les 29 communes d'Angers Loire Métropole ont effectué un déplacement à Aytré, près de la Rochelle ce lundi 6 décembre 2021, sur le site de l'usine Alstom pour découvrir les nouvelles rames du tramway d'Angers dont les premières seront livrées fin mars 2022. En marge de ce déplacement, plusieurs décisions ont été prises concernant les mobilités, le soutien à l'économie ainsi que le rayonnement du territoire.**

La construction des lignes B et C du tramway angevin lancée en 2017 se poursuit avec la livraison fin mars 2022 de la première rame assemblée sur le site d'Alstom à Aytré. Cette livraison fait partie d'une commande de 20 rames signée en janvier 2020 entre Angers Loire Métropole et Alstom pour un montant de 55 M€ HT.

### **20 rames nouvelle génération pour un montant de 55 M€**

20 nouvelles rames de tramway viendront s'ajouter aux 17 actuellement en service depuis juin 2011 sur la ligne A. Fin mars 2022, la première rame sera livrée et soumise à une série de tests avant d'être mise en service fin juin. Les autres rames seront livrées au rythme de 3 par mois et stockées au centre technique de maintenance d'Angers. Le montant total de la commande de matériel roulant s'élève à 55 M€ HT.

Les rames nouvelle génération de la gamme Citadis sont équipées de 6 portes doubles par face, et mesurent 33,5 mètres de long. Ces rames peuvent transporter 217 voyageurs (contre 208 dans les rames actuellement en service). Le plancher bas intégral et les doubles portes à l'avant facilitent l'accessibilité ainsi que la circulation et l'échange de voyageurs en station. Les rames sont équipées d'un éclairage led, de larges sièges, d'une climatisation et d'un système de vidéo-projection. Ces nouvelles rames disposent de la fonction Alimentation par le sol (APS), compatible avec les rames existantes et sur les 3 lignes de l'agglomération angevine.



### **Le projet des lignes B et C en chiffres**

10,1 km de nouvelles voies

19 stations pour les lignes B et C

20 nouvelles rames

100 000 habitants desservis

Prévision de 72 000 voyages par jour sur l'ensemble des 3 lignes

Coût prévisionnel : 270 M€ HT dont 36 M€ de subventions (État : 25 M€, Région : 10 M€ et FEDER : 1 M€)

## **Les mobilités à l'ordre du jour**

### **L'achat de matériel roulant pour les lignes de tramway B et C fait l'objet d'un avenant de 74 000 €**

Le marché de matériel roulant signé avec la société ALSTOM TRANSPORT en janvier 2020 pour un montant de 55 M€ HT doit faire l'objet d'une modification afin d'intégrer les différentes évolutions et mises à jour nécessaires. Ces compléments de prestations s'élèvent à 74 000 € HT, ce qui représente un surcoût de 0,13 % au regard du marché initial.

### **La Communauté urbaine indemnise les professionnels riverains des travaux des lignes B et C du tramway, à hauteur de 50 320 €**

Pour accompagner les professionnels riverains des travaux de la réalisation des lignes B et C du tramway, une Commission d'indemnisation à l'amiable a été créée par Angers Loire Métropole. Après examen de chacune des 5 demandes déposées, la Commission d'indemnisation a conclu à la recevabilité de l'ensemble des demandes. Angers Loire Métropole attribue des indemnités d'un montant total de 50 320 €.

Depuis la mise en place de la Commission d'indemnisation des professionnels riverains en 2018, **2,22 M€ ont été attribués pour un total de 194 dossiers.**

## **Le soutien à l'économie sociale et solidaire a été abordé**

### **Angers Loire Métropole accorde une subvention de 63 250 € à l'association Emmaüs Angers**

L'association Emmaüs Angers, acteur majeur de l'économie sociale et solidaire dont l'un des objectifs prioritaires est de permettre à des personnes en grande difficulté d'insertion sociale de retrouver une activité, a lancé en 2020 un projet d'extension de son site de Saint-Jean-de-Linières. La pénurie de matériaux liée à la crise sanitaire a entraîné une augmentation du montant des travaux. Ainsi, Angers Loire Métropole, après avoir apporté une aide financière de 270 000 € à ce projet, octroie une subvention complémentaire de 63 250 € à l'association Emmaüs Angers.

### **5 000 € de subventions attribuées à l'association Tremplin travail pour une étude de faisabilité concernant un projet de conciergerie solidaire**

L'association Tremplin travail qui représente un groupement d'acteurs de l'emploi souhaite développer une conciergerie solidaire sur le territoire d'Angers Loire Métropole. La conciergerie aura pour objectifs principaux de proposer des prestations de services visant à simplifier le quotidien des entreprises et des salariés, de créer des emplois dans le secteur de l'insertion et du handicap et de promouvoir l'achat solidaire.

Afin d'accompagner l'étude de faisabilité et d'opportunité du projet jugé innovant et créateur d'emplois, Angers Loire Métropole accorde une subvention de 5 000 € à l'association Tremplin travail.

## **Le rayonnement du territoire est au programme à travers le soutien à deux événements et à une association**

### **85 000 € de subventions en soutien aux événements**

Angers Loire Métropole soutient les grands événements et les associations à vocation touristique sur la destination angevine. Une aide financière leur est attribuée en fonction des retombées économiques, touristiques et en matière de notoriété attendues. La collectivité attribue 85 000 € pour deux événements et une association, répartis comme suit :

- 30 000 € au salon international des techniques de productions végétales (SIVAL) pour l'organisation de la 35<sup>e</sup> édition. Cet événement se tiendra, du 11 au 13 janvier 2022 au parc des expositions d'Angers ;
- 20 000 € au salon des vins de Loire pour l'organisation de la 35<sup>e</sup> édition qui se tiendra du 31 janvier au 1<sup>er</sup> février 2022 ;
- 35 000 € à l'association Groupement pour la préservation du patrimoine aéronautique (GPPA) qui exploite l'Espace Air passion, deuxième musée d'aviation civile en France après celui du Bourget.

L'intégralité de ces délibérations est consultable sur le site d'ALM :

<http://www.angersloiremetropole.fr/la-metropole/le-conseil-communautaire-d-angers-loire-metropole/la-commission-permanente/index.html>

**Qu'est-ce que la Commission Permanente ?**

La Commission Permanente examine les affaires courantes ainsi que les orientations générales liées aux compétences d'Angers Loire Métropole, notamment en matière de développement stratégique.